

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Martin S.



Délibération n° 18-03 du 1 décembre 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SAISON 2022-2023 OU AU TITRE DE 2022 AUX PROJETS DE TERRITOIRE – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions avec les comités départementaux de tennis, karaté, badminton et rugby approuvées par sa délibération n° 18-5 du 9 décembre 2021,

Vu la convention avec le comité départemental de gymnastique approuvée par sa délibération n° 18-3 du 14 avril 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour la saison sportive 2022-2023 au titre de leur activité respective, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- 55 000 euros aux Amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- 81 000 euros à Noisy-le-Grand gymnastique,
- 50 000 euros à l'Acro tramp de Sevrans 93,
- 132 310 euros au Comité départemental de tennis,
- 21 520 euros à l'Association sportive de Bondy - section tennis,
- 72 670 euros au Blanc-Mesnil Sport Tennis,
- 37 150 euros au Tennis club de Villemomble,
- 22 280 euros à Montfermeil Tennis 93,
- 23 070 euros au Tennis club Tremblaysien,
- 82 500 euros au Red Star club Montreuillois - section Judo,
- 70 000 euros à l'Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
- 25 000 au Comité départemental de karaté,



- 15 000 au Karaté club de Villepinte et omnisports,
- 25 000 euros au Comité départemental de badminton,
- 173 000 euros dont 70 000 euros pour la gestion et l'animation du stade Raoul Montbrand à Pantin au Comité départemental de rugby,
- 140 000 euros au Rugby club de Drancy,
- 110 000 euros au Saint-Denis union sport - section rugby,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes aux associations au titre de leur activité respective au titre de 2022 :

- 60 000 euros au Club nautique de Livry-Gargan,
- 170 000 euros au Club nautique de Noisy-le-Sec,
- 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique,
- 35 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
- 250 000 euros à l' AC Bobigny 93 rugby ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- Noisy-le-Grand gymnastique,
- Acro tramp Sevran 93,
- Association sportive de Bondy-section tennis,
- Le Blanc-Mesnil sport- section tennis,
- Tennis club de Villemomble,
- Montfermeil tennis 93,
- Tennis club tremblaysien,
- Red-star club Montreuillois - section judo,
- Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
- Karaté club de Villepinte et omnisports,
- Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
- AC Bobigny 93 Rugby,
- Rugby Club de Drancy,
- Saint-Denis union sport (SDUS) section rugby,
- Club nautique de Livry-Gargan,
- Club nautique de Noisy-le-Sec ;

- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure, avec les associations suivantes :

- Comité départemental de gymnastique,
- Comité départemental de tennis,
- Comité départemental de karaté ;
- Comité départemental de badminton ;

- Comité départemental de rugby ;
- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, relative à la gestion et à l'animation du stade Raoul Montbrand à conclure avec le Comité départemental de rugby ;
- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.